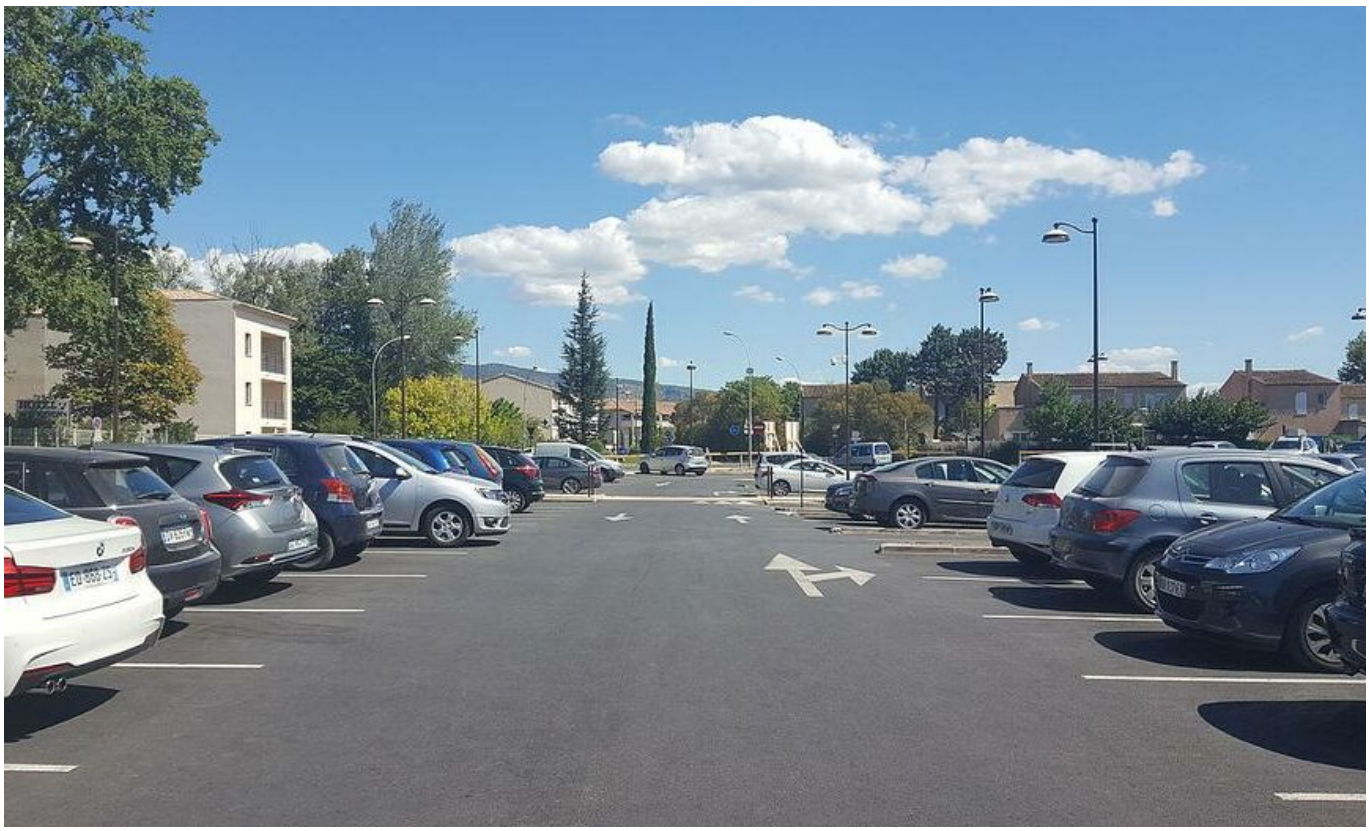
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

L’Isle-sur-la-Sorgue : les habitants doivent changer leur macaron de stationnement



L’abonnement au stationnement 2024-2025-2026 de L’Isle-sur-la-Sorgue arrivant à échéance, les résidents et titulaires d’un macaron doivent faire la demande d’un nouveau pour la période 2027-2028-2029.

En 2023, la Ville de L’Isle-sur-la-Sorgue a dévoilé sa nouvelle politique de stationnement qui a été mise en œuvre l’année qui a suivi. Ainsi, de nombreux emplacements sont devenus payants ou limités. Mais les habitants et les actifs non l’islois peuvent souscrire à un abonnement gratuit, à l’aide d’un justificatif de domicile ou de travail, afin de bénéficier d’un macaron qui leur permettra le stationner sans faire de frais.

Les premiers abonnements délivrés arrivant à échéance à la fin de l’année, la municipalité invite les résidents et titulaires d’un macaron à faire les démarches pour s’en procurer un nouveau pour les trois années à venir.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Comment se procurer un abonnement ?

Les usagers ont jusqu'au 31 mars 2027 pour renouveler leur macaron. Ils peuvent soit faire la demande en ligne via la plateforme dédié, en cliquant ici. Une fois le dossier validé par le service, le macaron est mis à disposition au guichet via un accès prioritaire sans attente.

Ou bien il faut se présenter au guichet, Place Valmy, avec pour le matin un rendez-vous pris en amont sur le site de la municipalité, en cliquant ici. L'accueil est libre, sans rendez-vous, l'après-midi.

Le guichet pour faire le demande ou récupérer le macaron, est ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, et les mardis et jeudis 8h30 à 17h30.

Cavaillon ouvre son premier parking couvert sécurisé

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Situé au rez-de-chaussée du nouvel EHPAD, à proximité du centre-ville, ce premier parking couvert de Cavaillon sera placé sous vidéoprotection permanente. Baptisé parking Gambetta, il proposera 69 places et sera payant. Rappelons qu'à Cavaillon plus de 70 % des places de stationnement pour les automobiles restent gratuites.

Le parking Gambetta ne remplace pas les solutions de stationnement existantes. Il apporte un service supplémentaire aux automobilistes qui recherchent une place couverte, placée sous vidéoprotection permanente et située à proximité immédiate du centre-ville. Deux accès piétons permettent de rejoindre rapidement le centre-ville, les commerces, les restaurants, le nouvel EHPAD et la salle du Moulin Saint-Julien.
Conçu avec de larges ouvertures dans ses murs périphériques, qui offrent une ventilation et une lumière naturelle, ce parking est un peu l'inverse des parking sous-terrain parfois un peu glauque. Il propose deux emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite, deux places équipées pour la recharge des véhicules électriques ainsi qu'un espace destiné aux deux-roues.

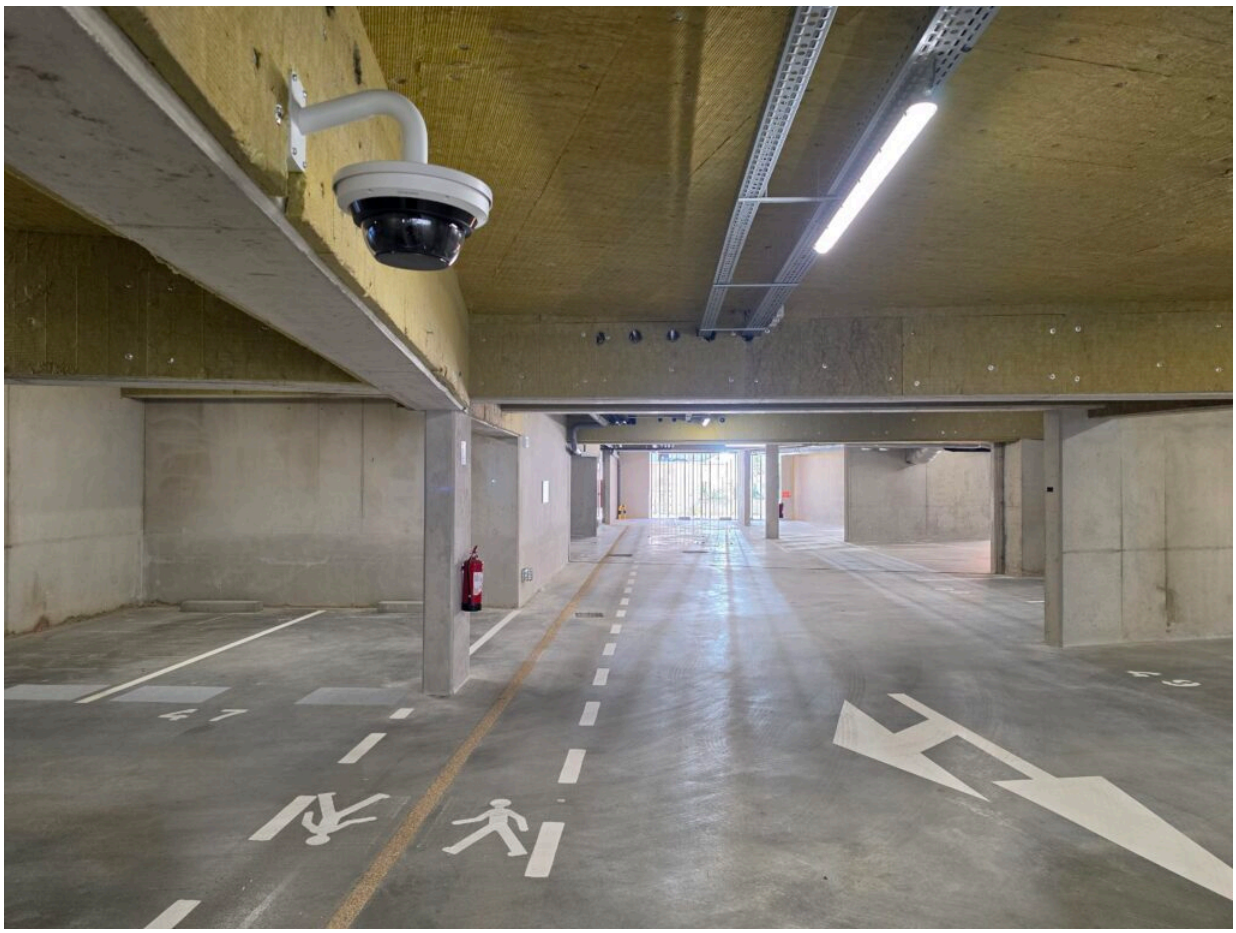
Un parking sous haute surveillance

Côté sécurité : deux caméras sont reliées en permanence au Centre de supervision urbain de la ville, en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

lien avec la police municipale. Un interphone permet également aux automobilistes de demander une assistance en cas de difficulté, notamment lors d'une perte de ticket ou d'un problème d'accès. Le parking bénéficie par ailleurs d'un système intelligent de comptage. Le nombre de places disponibles est reporté en temps réel sur les panneaux d'information situés aux entrées de la ville.



Parking sécurisé par vidéo ©DR

Un accès direct au centre-ville

L'entrée des véhicules s'effectue par la rue Thomas-Hérisson. Le parking est accessible au public de 6 h à minuit, dans la limite des places disponibles. La sortie reste possible à toute heure. Entre minuit et 6 h, les automobilistes peuvent revenir chercher leur véhicule en scannant leur ticket ou en saisissant leur numéro d'immatriculation sur le lecteur installé à l'entrée. En cas de difficulté, l'interphone permet de joindre le service chargé de l'assistance.

72 % des places de stationnement restent gratuites

Les parkings de la MJC, Paul-Gauthier, de la Médiathèque et de la Gare permettent notamment de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

stationner gratuitement toute la journée à quelques minutes à pied du centre-ville.
Les zones bleues proposent jusqu'à deux heures gratuites et les places payantes de surface conservent une première heure offerte. Le parking gratuit du Grenouillet est également relié au centre-ville en cinq minutes par une navette gratuite.
Chaque automobiliste peut ainsi choisir la solution la mieux adaptée à son besoin : stationnement gratuit, arrêt de courte durée ou parking couvert à proximité immédiate de sa destination.



Parking équipé de bornes de recharge pour véhicules électriques ©DR

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Une tarification propre au parking couvert

Au parking Gambetta, les quinze premières minutes sont gratuites, une fois par jour et par véhicule. La première heure est facturée 2,10 € en journée. Une tarification distincte s'applique la nuit, avec un montant maximal de 14,80 € pour douze heures.
L'ensemble des tarifs est affiché à l'entrée et à la caisse du parking.
Un abonnement spécifique est proposé pour le stationnement de nuit, de 20 h à 8 h, avec un accès continu du vendredi à 20 h au lundi à 8 h. Son tarif est fixé à 100 € par mois, 550 € par semestre ou 900 € par an.

Afin de conserver suffisamment de places pour les visiteurs et les usagers occasionnels, le nombre d'abonnements est limité à vingt. Cet abonnement est distinct de l'abonnement résident applicable aux places payantes de surface.

Un investissement en faveur de l'accessibilité du centre-ville

La Ville de Cavaillon a consacré 956 000 € HT à la réalisation de ce parking et de ses aménagements extérieurs : parvis, accès pour les véhicules et les piétons, espaces verts et insertion paysagère.
La proximité d'habitations, de la salle du Moulin Saint-Julien et du canal Saint-Julien a nécessité une attention particulière pendant les travaux. Le projet a également été conçu en concertation avec l'architecte des Bâtiments de France afin de garantir son intégration dans l'environnement urbain et patrimonial.
Le parking Gambetta est directement géré par la Ville de Cavaillon.

Informations pratiques
Parking Gambetta
Entrée par la rue Thomas-Hérisson
Entrée du public de 6 h à minuit
Sortie possible 24 heures sur 24
Stationnement payant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Paiement par carte bancaire ou en espèces
Hauteur maximale autorisée : 1,90 m
Assistance et renseignements : 06 40 73 83 09

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Le photovoltaïque, c’est fantastique…et désormais obligatoire



Me Solène Arguillat nous rappelle qu’un décret du 13 novembre dernier déploie les nouvelles obligations s’imposant aux constructeurs en matière d’équipements de production d’énergie renouvelables sur les parkings.

Désormais les ombrières équipées de panneaux photovoltaïques deviennent systématiques (à quelques exceptions près) avec un calendrier de mise en œuvre particulièrement serré dont les maitres d’ouvrage vous devoir tenir compte pour leurs projets en cours et sur lequel les collectivités vont devoir être particulièrement vigilantes.

La loi APER (Loi relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables) du 10 mars 2023 a modifié le code de l’urbanisme ainsi que le code de l’environnement pour intégrer des mesures visant à accélérer et à coordonner les implantations de projets d’énergies renouvelables et les projets industriels nécessaires à la transition énergétique.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

La loi APER du 10 mars 2023 a modifié le code de l'urbanisme ainsi que le code de l'environnement.

Plus concrètement, il s'agit notamment :

- De déployer progressivement des ombrières photovoltaïques sur les parkings de plus de 1 500 m² ;

- De faciliter les projets d'installation de projets d'énergies renouvelables sur tous les terrains dégradés ainsi que sur les bords des routes et autoroutes (notamment les aires de repos ou les bretelles d'autoroutes), pour lesquels l'impact environnemental et paysager est moindre ;

- De faire bénéficier directement les riverains des bénéfices apportés par les projets d'énergies renouvelables, en réduisant leur facture d'électricité, tout en profitant aux communes d'implantation

Pour rendre pleinement effective l'obligation d'installation d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables sur les parcs de stationnement, un décret vient d'être adopté en ce sens. (décret n° 2024-1023 du 13 novembre 2024)

Désormais les ombrières équipées de panneaux photovoltaïques deviennent systématiques.

Qui est concerné :

- Les parcs de stationnement entre 500 m² et 1 500 m² faisant l'objet d'une rénovation lourde : depuis le 1er juillet 2023

- Les parcs existants ou en projet dont la superficie est égale ou supérieure à 10 000 m² : au plus tard au 1er juillet 2026

- Les parcs existants ou en projet dont la superficie est comprise entre 1500m² et 10 000 m² : au plus tard au 1er juillet 2028

Concernant les parcs gérés en concession ou en délégation de service public à une opérateur économique, les dates précitées sont applicables lors que la conclusion ou le renouvellement du contrat intervient avant lesdites dates.

les projets jugés économiquement non viables ne sont pas soumis à cette obligation.

Dans quelles mesures :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Le décret précise que 50% de la superficie du parking doit être équipée, la base de calcul excluant les espaces verts ou de repos, les zones de stockage, les espaces logistiques, de manutention, de chargement et de déchargement.

Certaines exceptions existent, notamment pour les sites présentant des contraintes techniques (nature du sol ou inclinaison), architecturales (périmètre de monument historique, site classé) ou de sécurité (existence de risque naturel ou technologique) excessives.

D'autre part, les projets jugés économiquement non viables (ensoleillement insuffisant, rentabilité supérieure à 20 ans compte tenu des coûts d'installation) ne sont pas soumis à cette obligation.

Concernant l'ombrage, si des arbres concourant à celui-ci sont répartis sur l'ensemble de la surface, à raison d'un arbre pour trois emplacements de stationnement, l'obligation est regardée comme remplie.

Si le parc comporte des procédés de production d'énergies renouvelables ne nécessitant pas l'installation d'ombrières permettant une production équivalente, l'obligation d'installation d'ombrières ne s'applique pas non plus.

> **Des sanctions pécuniaires pouvant aller de 20 000€ à 40 000 € par an.**

Sous quelle sanction :

Le non-respect de cette obligation est passible d'une sanction pécuniaire pouvant aller jusqu'à 20 000€ si le parc est d'une superficie inférieure à 10 000 m² et 40 000 € si le parc est d'une superficie supérieure ou égale à 10 000 m².

Ces amendes sont renouvelables chaque année jusqu'à ce que le parc de stationnement soit mis en conformité.

Carpentras : fermeture définitive du parking de l'Hôtel-Dieu

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



La Ville de Carpentras a décidé d'interdire définitivement le stationnement sur le parvis situé devant l'Hôtel-Dieu. Cette mesure, en vigueur depuis le vendredi 19 avril, est une conséquence du besoin pour les pompiers de pouvoir accéder à tout moment à la façade de l'Hôtel-Dieu suite à l'ouverture totale de l'édifice au public.

Cette décision permettra d'assurer la sécurité des visiteurs en cas d'incident majeur, notamment un incendie. Avant l'ouverture de la bibliothèque-musée au 1er étage il y a quelques jours, l'Hôtel-Dieu accueillait uniquement la bibliothèque-multimédia au rez-de-chaussée du bâtiment. Les pompiers accédaient donc au bâtiment par la cour Sud.

L'édifice étant classé au titre des Monuments historiques, il n'est pas possible pour la Ville d'installer une barrière ou des jardinières pour laisser libre le stationnement le long de l'avenue Victor Hugo. La municipalité estime également qu'il serait utopique de faire confiance aux automobilistes avec une simple interdiction demandée par des panneaux. C'est pourquoi le parvis ferme définitivement et devient piéton.

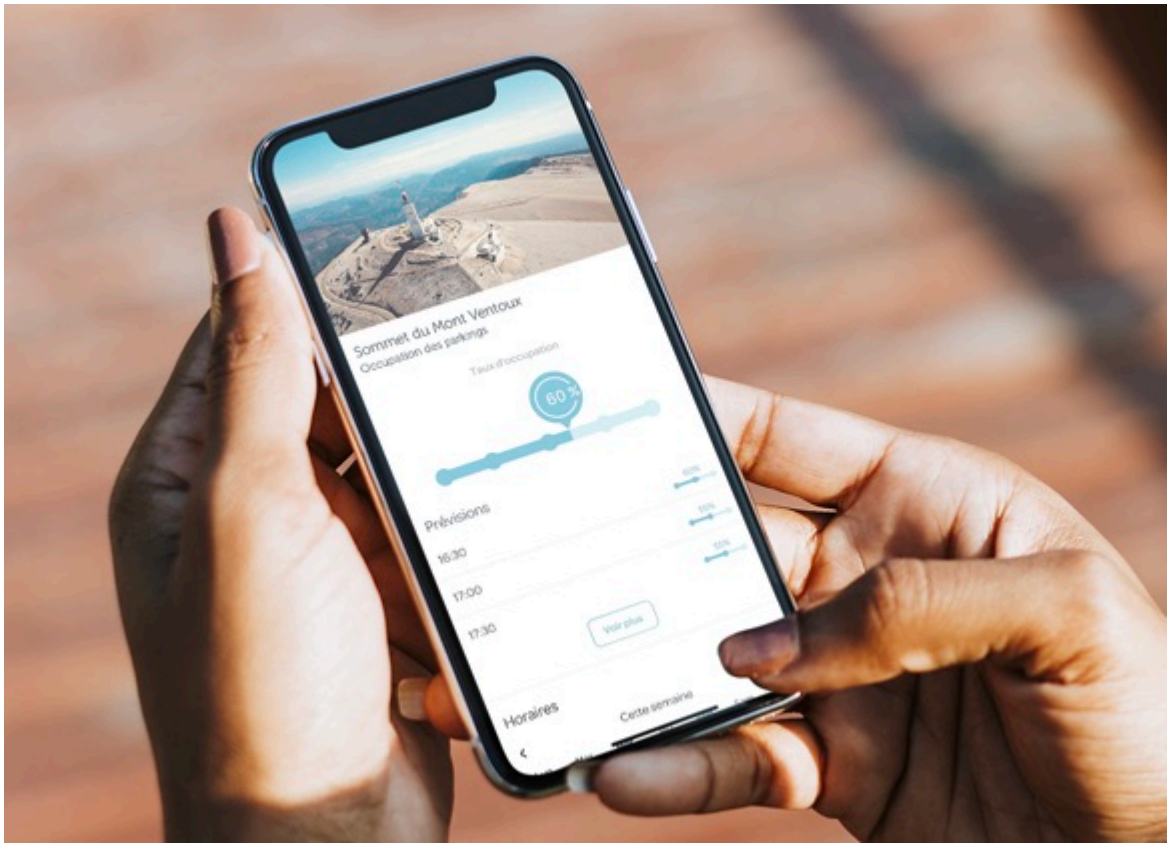
Les Carpentrassiens et visiteurs sont invités à stationner sur les parkings Saint-Labre (120 places), des Platanes (638 places), de l'Office de tourisme (56 places – disque bleu 1h30) et du Général-Khelifa (121

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

places). Les trois places pour les personnes à mobilité réduite qui étaient sur le parvis de l'Hôtel-Dieu, quant à elles, seront déplacées dans les prochains jours sur le parking du 25 août 1944.

Le Ventoux crée un dispositif pour connaître l'occupation de ses parkings en temps réel



Le Mont Ventoux expérimente un nouveau dispositif qui permet de connaître l'occupation des parkings de son sommet en temps réel, et ainsi, limiter la saturation du site.

Avec plus de 700 000 visiteurs par an, le sommet du Mont Ventoux est un site naturel particulièrement fréquenté. C'est pourquoi le Parc naturel régional du Mont-Ventoux a mis en place un nouveau dispositif, en partenariat avec la Région Sud et la société Affluences, pour être au courant de l'occupation de ses parkings en temps réel.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Déployé sur trois années dans le cadre d'un challenge sur l'innovation dans la gestion des flux touristiques lancé par la Région Sud en 2020, ce dispositif test vise à limiter la saturation du site en période de forte fréquentation, à optimiser l'expérience et le confort des visiteurs qui pourront mieux choisir leur période de visite et à dégager des tendances en termes de fréquentation du site pour les structures en charge du tourisme.

Pour le bon fonctionnement du dispositif, des compteurs vidéo, particulièrement résistants aux aléas climatiques, ont été installés au sommet du Géant de Provence pour compter en temps réel les véhicules présents sur les trois zones de stationnement (les parkings 'Tempête', 'RD974', et 'Radôme'). Pour connaître l'affluence des parkings, il faut se rendre sur la page dédiée au Mont Ventoux sur le site ou l'application Affluences.

V.A.

Parking-relais d'Agroparc : Agilis à la manœuvre pour le Grand Avignon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



C’est Agilis, filiale nationale basée au Thor du groupe NGE spécialisée dans les équipements de la route, qui a participé à la réalisation du chantier multimétiers du nouveau parking relais végétalisé d’Agroparc à Avignon dont l’inauguration a eu lieu vendredi 26 mai dernier.

« Le Grand Avignon a mis en place un Plan de déplacements urbains (PDU) visant la neutralité carbone à l’horizon 2050, explique l’entreprise basée au Thor. Aujourd’hui, 4 parkings relais soit 3 550 places de stationnement et 8 lignes de bus sont déjà à disposition sur le territoire du Grand Avignon. A ceux déjà existants vient donc s’ajouter celui situé à Agroparc disposant de 320 places de parkings. Ce nouveau parking-relais permet d’augmenter la capacité d’accueil pour des événements du Parc des expositions d’Avignon situé en face du parking et d’inciter aussi les festivaliers qui viennent au festival d’Avignon de laisser leur voiture pour rejoindre en transports en commun le centre-ville. »

Insertion sociale et développement durable

Pour ce chantier débuté au mois d’octobre 2022 Agilis, mandataire du lot 2, est intervenu afin de réaliser les marquages au sol (places de parking, lignes de peinture rétroréfléchissantes, lignes blanches, pictogrammes…), la signalisation verticale (panneaux et balises) ainsi que la pose de mobiliers urbains (barrières, bornes, brises-vue, panneaux d’affichage, consignes à vélo, local pour les chauffeurs équipés de toilettes…).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Un chantier pour lequel Agilis, qui compte 560 salariés en France pour un chiffre d'affaires de 120M€, a intégré des critères d'insertion sociale (personnes handicapées et en voie d'exclusion) ainsi que de développement durable (tri des déchets effectués sur chantier). Des dispositifs ont également été mis en place pour limiter les nuisances sonores et la pollution visuelle durant les travaux pilotés notamment par Lucas Coste (chef de secteur de l'agence Agilis Vaucluse) et Roland Montagut (conducteur de travaux).

Proposer une alternative au tout-voiture et limiter les émissions de gaz à effet de serre

« La mise en place de ces parkings-relais sont des alternatives à la voiture en centre-ville, poursuit Agilis. En effet, ce dernier vient compléter l'offre existante, optimiser l'utilisation des transports en commun et ainsi
réduire la circulation automobile afin de décongestionner le centre-ville. La volonté finale est également de réduire les émissions de gaz à effet de serre. »

L.G.

Orange : inauguration du nouveau parking de covoiturage

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Après quelques mois de travaux, le nouveau parking de covoiturage, situé Chemin de Queyradel à proximité de l'entrée de l'A7 et de l'A9, a été inauguré vendredi 9 juin.

Fruit d'une collaboration étroite entre Vinci Autoroutes et la ville d'Orange pour répondre à l'évolution des usages, ce nouveau parking est destiné à faciliter le développement du covoiturage et ainsi contribuer à décarboner les déplacements du quotidien en luttant contre l'autosolisme.

Proposant 84 places de parking gratuit, cet aménagement comporte également des emplacements pour les motos ainsi qu'un dépose-minute.

D'un montant total de plus de 650 000 €, cofinancé par Vinci Autoroutes et la ville d'Orange, cette infrastructure mise en service fin avril s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement autoroutier signé entre l'Etat et Vinci Autoroutes. Il devient le 49e parking du réseau.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



J.R.

Isle-sur-la-Sorgue : le stationnement au partage des eaux devient payant

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



À partir du 3 juillet prochain et désormais durant chaque période estivale, le stationnement sur les parkings du partage des eaux et ‘Camin di Gaffo’, qui était jusqu’à présent gratuit, sera payant. Cette mesure a été décidée pour éviter la surfréquentation du site, qui a obtenu des taux records les trois précédentes années. L’objectif est d’apaiser et de fluidifier cet espace public que se partagent les riverains, les visiteurs, les promeneurs et les pêcheurs.

Le parking du partage des eaux

Accessible par l’avenue Voltaire Garcin et doté de 40 places, le parking du partage des eaux est actuellement en train de subir des travaux de réaménagement afin d’être transformé en parking fermé pour les périodes estivales. Des barrière d’entrée et sortie, des bordures, des passages pour piétons, une borne de paiement et des caméras de lecture de plaques d’immatriculation seront installés. Les travaux, qui ont débuté le 2 mai dernier, devraient durer trois semaines. En attendant, il est inaccessible, mis à part la poche de stationnement située au fond du parking, quelques mètres avant le début de l’avenue du partage des eaux.

Les caméras de lecture de plaques d’immatriculation vont permettre un paiement dématérialisé. Aucun ticket ne sera délivré à l’entrée du parking. Avant de le quitter, il faudra inscrire votre plaque d’immatriculation à la borne de paiement afin de procéder au règlement. La barrière se lèvera automatiquement après lecture de votre plaque d’immatriculation une fois le paiement effectué. Le parking sera gratuit de 6h à 10h, il coûtera 0,70€ les 15 minutes de 10h à 12h, 1€ de 12h à 14h30, 0,70€ les 15 minutes 14h30 à 19h30, 1€ de 19h à 22h30, et 0,70€ les 15 minutes 22h à 6h.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Le parking ‘Camin di Gaffo’

Situé entre l’avenue Voltaire Garcin et l’avenue du partage des eaux, le parking ‘Camin di Gaffo’ aura quant à lui un système d’horodateur et l’application du forfait post-stationnement en cas de non-paiement ou de dépassement. Vous devrez donc anticiper votre durée de stationnement afin de l’indiquer, avec votre plaque d’immatriculation, sur l’horodateur et de le régler dès votre arrivée au parking. Il est également possible de gérer et payer son stationnement via l’application mobile Flowbird qui géolocalise votre véhicule. Il est possible de payer un complément sur l’horodateur ou sur l’application si vous souhaitez stationner plus longtemps.

Les tarifs de stationnement seront les mêmes que pour le parking du partage des eaux. Pour les automobilistes ayant stationné sans payer ou ayant dépassé le temps imparti, le forfait de post-stationnement s’élèvera à 40€.

V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Le Pontet : Agilis réalise une place en béton végétalisé pour lutter contre la chaleur



En co-traitance avec la société 4M Provence Route, Agilis, filiale du Groupe NGE, vient de finaliser l'aménagement d'une nouvelle place en béton végétalisé en plein cœur du Pontet. L'objectif : lutter contre la chaleur.

Le projet porté par la mairie du Pontet, désireuse de créer un espace de vie au cœur de la ville, a été pensé par les cabinets d'architecture Kanopé et Merlin et mis en œuvre par Citadis. Le résultat est une place piétonne de 700m2 en béton drainant végétalisé située au centre des commerces, entourée d'habitations et à côté du parc municipal fréquenté par les habitants.

La place dispose également de 23 places de parking à alvéoles, soit environ 300m2, réalisées par Agilis, qui aident aussi à lutter contre les îlots de chaleur et permettent de perméabiliser le revêtement. Cette

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

technique rend également le sol plus résistant au passage des roues des véhicules.

Enfin, un mail piéton traverse cette place, créant un chemin entre les arbres et plantes méditerranéennes. Ces dernières, une fois développées, décoreront et offriront, grâce à la fraîcheur de leur ombre, des recoins qui seront agréables même en été.



La place est équipée de places de parking à alvéoles qui aident notamment à lutter contre les ilots de chaleur © DR

J.R.